



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Augmentation des contrats précaires, augmentation des radiations, baisse de l'indemnisation : encore un triste bilan pour le gouvernement !

Les chiffres du chômage du 3^{ème} trimestre 2022 viennent d'être publiés par la Dares. Cette fois-ci, il semble plus compliqué pour le gouvernement de s'appuyer sur les chiffres de la seule catégorie A (personne n'ayant pas travaillé du tout) pour dire que tout s'améliore. En effet, à l'aune du passage en force de la réforme d'assurance chômage par le gouvernement, le nombre de travailleurs privés d'emploi en catégorie A cesse de baisser et stagne en France hexagonale. En revanche, pour les travailleurs en activité très réduite (catégorie B), le nombre d'inscriptions a augmenté de 5,5% sur un trimestre.

Non seulement, le nombre de privés d'emploi augmente au total toutes catégories mais les salariés en contrat précaire sont de plus en plus nombreux.

Cela n'empêche pas le gouvernement de persister : il faudrait réduire, à nouveau, les droits à l'indemnisation des privés d'emploi.

Les mesures de casse du Code de travail, ajoutées à celles de baisse des droits des chômeurs, ont des effets catastrophiques :

- les inscriptions à Pôle emploi à la suite de contrats de moins de 20h ont augmenté de 12% sur un trimestre ;
- les inscriptions à la suite de contrats d'intérim se sont accrues de plus de 22% sur un an !
- les radiations administratives ont, dans le même temps, progressé de 9,6% ;
- la part de demandeurs d'emploi indemnisés a diminué de 18,7% sur un an, France entière.

Alors que le projet de loi, actuellement débattu au Sénat, visant le « plein emploi » donne les clefs au gouvernement pour légiférer sur les règles d'assurance chômage, il serait bon de s'interroger sur les effets de sa précédente réforme qui précarise, non seulement, les privés d'emploi mais aussi les travailleurs et pour laquelle aucune étude d'impact n'a été réalisée.

La Dares estime que, pour le deuxième trimestre 2022, seules 45,5 % des personnes inscrites à Pôle emploi sont indemnisées. Cette donnée, ajoutée au récent rapport sur le non-recours au droit (selon lequel jusqu'à 800 000 potentiels allocataires ne sont pas recherchés) ainsi qu'aux projets du gouvernement pour le régime d'assurance chômage, ne laisse aucun doute quant à la volonté du gouvernement de précariser les travailleurs privés d'emploi et les salariés dans leur ensemble.

Face à de tels chiffres du chômage, la CGT réaffirme son opposition au projet de loi visant le plein emploi ainsi qu'aux projets de décrets du gouvernement sur l'assurance chômage. Ces mesures vont contraindre les demandeurs d'emploi à accepter les postes vacants à des conditions souvent déplorables, empêchant ainsi les travailleurs de s'imposer dans un quelconque rapport de force quant à leurs conditions salariales.

En cette période d'inflation où les mobilisations sur les salaires s'intensifient, toutes ces mesures font craindre une paupérisation générale des travailleuses et travailleurs, privés d'emploi ou non

La CGT rappelle son attachement à un système de protection sociale pour toutes et tous et appelle donc à de fortes mobilisations les 27 octobre et 10 novembre prochains.

Montreuil, le 26 octobre 2022